

MAIRIE  
de  
DONNENHEIM



Procès-verbal  
des délibérations du conseil municipal

Conseillers élus : 11

**Séance du 25 février 2026**

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 2

*L'an deux mille vingt-cinq le 25 février 20 h, le conseil municipal régulièrement convoqué le 18 février s'est réuni, dans la salle du conseil municipal*

*Sous la présidence de Monsieur SCHISSELE Stéphan, Maire  
Secrétaire de Séance – Monsieur GISS Jean-Marc*

**Membres présents : Mr SCHISSELÉ Stéphan - Mr HERTZOG Frédéric - Mme DELAMARE Céline - Mr RITLENG Nicolas - Mme MORIER Caroline - Mr MAETZ Dominique – M ENDERLIN Lionel - Mme BRUCKER Catherine - Mr GILLIG Thomas (arrivée en séance au point 3)**

**Membres absents : Mr DEBEIRE François, Mme HASE Brigitte**

**Quorum : 6**

**Le Quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer valablement.**

## ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2025.
3. Convention d'occupation précaire terrain section 1 Parcelle 98
4. Subvention exceptionnelle à l'Association Foncière de Donnenheim.
5. Approbation du Compte Financier Unique 2025
6. Salle Polyvalente - remplacement du matériel de cuisine – choix des entreprises
7. Divers.

### **1. Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

## **Le Conseil Municipal**

### **DESIGNE**

**Mr. Jean-Marc GISS, secrétaire de la présente séance.**

**POUR : 8 voix**

### **2. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025.**

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, **Le Conseil Municipal**

### **ADOPTE**

**le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025.**

**POUR : 8 voix**

### **3. Convention d'occupation précaire terrain section 1 parcelle 98**

*Arrivée en séance de Monsieur GILLIG*

Monsieur le Maire informe les élus que la convention d'occupation du terrain référencé section 1 parcelle 98/18 d'une superficie de 1,12 are constituant une réserve foncière en vue de réaliser une extension du cimetière communal est arrivée à échéance.

Cette convention signée en 2020 avec Madame RICHARTH est à reconduire avec les nouveaux propriétaires de la maison située au 32 rue Principale dénommés Monsieur SAVELIEFF et Madame MOSBACH.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention et la soumet au vote des élus

**Le Conseil Municipal, après délibération**

### **DECIDE**

- de reconduire la convention d'occupation du terrain section 1 parcelle 98
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec Monsieur SAVELIEFF et Madame MOSBACH

**POUR : 9 voix**

Monsieur Maetz aimerait connaître les raisons du renouvellement de la convention.

Monsieur le maire lui répond qu'à ce jour les réserves foncières du cimetière sont suffisantes pour répondre aux demandes et qu'en l'état, conserver ce terrain, nécessiterait un entretien régulier et donc onéreux. Il rappelle aux élus que la convention peut être résiliée sans indemnité aucune, dans un délai de 6 mois.

Madame Brucker signale que le mur séparatif entre la propriété des Savelieff / Mosbach est dans un état préoccupant et pose la question au maire sur les responsabilités des locataires de la convention en cas d'affaissement ou de dégradation de l'ouvrage.

Monsieur le maire lui répond que le mur étant propriété de la commune, s'il devait y avoir des travaux, ceux-ci seraient à supporter par la mairie.

#### **4. Subvention exceptionnelle à l'Association Foncière de Donnenheim**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les propriétaires fonciers de Donnenheim ont opté pour l'abandon du produit de la chasse au profit de la commune.

L'association foncière de Donnenheim entretient et aménage les chemins ruraux, elle entretient également les fossés et les haies bordant les parcelles agricoles. Monsieur le Maire propose d'abandonner le produit de la chasse de l'année 2026 à cette association étant donné que cette recette est issue du « domaine chassable » à savoir les terres agricoles.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 3 000 euros au titre de l'année 2026.

Madame Brucker aimerait connaître les motivations du maire quant au versement de cette subvention exceptionnelle.

Monsieur le maire lui répond que l'association foncière a réalisé des travaux de voirie le long de rue du canal et que cet aménagement onéreux qui profite à tous, justifie également cette aide exceptionnelle.

#### **Vu :**

- Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants
- La demande présentée par l'Association Foncière de Donnenheim en date du 27 janvier 2026
- Les statuts de ladite association foncière
- Le budget communal des travaux ou actions réalisés par l'association foncière, notamment :
  - Entretien et aménagement des chemins ruraux
  - Gestion et amélioration du réseau parcellaire
  - Travaux facilitant l'exploitation agricole et l'entretien du paysage rural

#### **Considérant**

- Que les travaux engagés par l'association foncière contribuent directement à l'aménagement et à la valorisation du territoire communal ;
- Qu'il appartient à la commune, en tant que membre de droit de l'association foncière, d'apporter sa participation financière aux dépenses communes ;
- Que la subvention proposée s'inscrit dans l'intérêt général.

## Le Conseil Municipal, après délibération

### DECIDE

**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 3 000 (trois mille euros) à l'Association Foncière de Donnenheim, au titre de l'exercice 2026

*Cette somme sera reportée au budget primitif 2026 au compte 65743.*

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette attribution

**POUR : 7 voix**

**ABSTENTION : 2 voix (M Rittleng et M Schisselé)**

### **5. Approbation du Compte Financier Unique 2025**

Monsieur le Maire informe les élus que les résultats financiers, validés par le Service de Gestion Comptable de Haguenau, sont ceux figurant sur le CFU provisoire. L'administration fiscale qui connaît, depuis plusieurs semaines, des difficultés à exploiter les applications ressources, n'étant pas en mesure de délivrer à ce jour le CFU définitif.

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal, le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2025. Il délègue ensuite la présidence à Monsieur HERTZOG Frédéric, 1er Adjoint au Maire. Ce dernier soumet à l'assemblée le Compte Financier Unique 2025 arrêté comme suit :

<b><u>Section de fonctionnement :</u></b>	Dépenses :	135 590,23 €
	Recettes :	172 471,09 €
	<b>Résultat d'exercice</b>	<b>36 880,86 €</b>
	<b>Report excédent 2024</b>	<b>136 641,00 €</b>
	<b><u>Résultat cumulé</u></b>	<b><u>173 521,86 €</u></b>

<b><u>Section d'investissement :</u></b>	Dépenses :	107 850,95 €
	Recettes :	9 489,77 €
	<b>Résultat d'exercice :</b>	<b>- 98 361,18 €</b>
	<b>Report excédent 2024</b>	<b>7 079,65 €</b>
	<b><u>Résultat cumulé</u></b>	<b><u>-91 281,53 €</u></b>

Le résultat global à la clôture de l'exercice est de : **82 240,33 €**

Monsieur HERTZOG Frédéric répond aux différentes questions posées par les membres du Conseil Municipal par rapport aux dépenses et recettes réalisées au courant de l'exercice 2025 muni du grand livre.

Avant de procéder au vote du Compte Financier Unique 2025, Monsieur le Maire quitte la salle.

### **Le Conseil Municipal, après délibération**

#### **DECIDE**

- d'adopter le Compte Financier Unique 2025 ainsi présenté,
- constate que l'excédent de fonctionnement est de 173 521,86 euros et décide de reporter le montant de 82 240,33 € au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté du BP 2026.
- d'affecter 91 281,53 € à l'article 1068 excédent de fonctionnement en recette d'investissement
- de reporter le montant de 91 281,53 € au chapitre 001 solde d'exécution d'investissement reporté du BP 2026 en dépense d'investissement.

#### **POUR : 8 voix**

**(Monsieur le Maire a quitté la salle avant le vote des conseillers et n'a pas participé pas au vote)**

### **6. Remplacement du matériel de cuisine – choix des entreprises**

Monsieur le Maire rappelle en préambule que lors des précédentes réunions du conseil nous avons évoqué le projet de mise en œuvre du bar et du remplacement des réfrigérateurs mais également du remplacement du matériel de cuisine aujourd'hui obsolète.

Nos finances ne nous permettant pas de réaliser l'intégralité des investissements listés en une seule fois, nous avons décidé de nous concentrer sur les appareils de cuisine pour les raisons suivantes :

1. Ces machines seront réutilisables ultérieurement si nous devons aller vers le projet de création d'une nouvelle cuisine ou de transformation en profondeur de notre salle.
2. Pour des raisons de sécurité il faudrait stopper l'utilisation des anciens appareils de la cuisine fonctionnant au gaz. Cela permettra ensuite de supprimer l'énergie gaz de la cuisine au profit du déploiement de l'énergie électrique.

Monsieur le Maire présente aux élus le résultat des consultations des entreprises pour le remplacement du matériel de cuisine de la salle polyvalente. Le travail a été réalisé avec 2 fournisseurs à savoir les entreprises :

SCHNELL GRANDE CUISINE de SCHILTIGHEIM

et

CHR ALSACE de SOUFFELWEYERSHEIM

Ce sont 2 professionnels réputés de la région qui sont également dotés d'un service SAV en mesure d'intervenir à tout moment en dépannage et en réparation.

Les discussions ont cours depuis fin 2025. Chaque entreprise était en mairie pour échanger sur le projet et plusieurs entretiens téléphoniques ont eu lieu sur le sujet.

Le matériel proposé est aujourd'hui comparable et adapté à la taille de notre cuisine.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le tableau comparatif des offres.

Le montant des 2 devis s'établit comme suit :

SCHNELL GRANDE CUISINE : 27 267,67 € H.T.

CHR ALSACE : 24 153,65 € H.T.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique aux conseillers que la mise en place de tous ces équipements nécessite la transformation des réseaux d'eaux, la suppression du réseau Gaz en cuisine et la pose des alimentations électriques pour l'alimentation des nouvelles machines. La société WEHRUNG de RUMERSHEIM a chiffré ces travaux pour un montant de 6054,56 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 30% pourra être octroyée par la CEA pour la réalisation de ces travaux.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le devis de la société CHR ALSACE pour un montant de 24 153,65 € H.T. pour le remplacement du matériel de cuisine
- **D'APPROUVER** le devis de la société WEHRUNG pour un montant de 6 054,56 € H.T. pour la modification des réseaux d'alimentation et d'évacuation d'eau et de gaz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de signer tous les documents inhérents à cette opération.

**POUR : 9 voix**

#### **7. DIVERS :**

- Elections municipales du 15 et 22 mars prochain, Monsieur le Maire fera circuler le tableau de permanence des conseillers pour la tenue du bureau de vote.

- Monsieur le Maire invite les conseillers à participer à la manifestation nettoyage de printemps prévue cette année le samedi 21 mars 2026.
- Monsieur le Maire invite les conseillers à participer au tournoi de belote organisé par l'ASL le dimanche 29 mars à 15 h.

- Remerciements :


Dixit le Maire : *"A l'occasion de cette dernière réunion du conseil municipal pour le mandat 2020-2026, je tiens aujourd'hui à vous adresser mes remerciements les plus sincères pour le travail accompli durant ces six années. Votre engagement, votre présence et votre sens du service public ont permis d'avancer sur beaucoup de sujets, toujours dans l'intérêt de notre commune.*

*À mes adjoints Brigitte, Frédéric et Thomas, je souhaite exprimer une gratitude toute particulière pour votre présence, votre disponibilité et votre investissement durant ces 6 années.*

*Je suis fier du chemin parcouru. Fier du travail accompli. Ce que nous avons réalisé durant ces six années est le fruit d'un effort collectif. Chacun d'entre vous a apporté sa pierre à l'édifice, avec conviction et sens des responsabilités.*

*Merci pour votre confiance et votre loyauté. Merci également pour ces moments d'échanges, de débats et de décisions qui ont permis de réelles avancées. Aujourd'hui, nous pouvons regarder le chemin parcouru avec fierté et envisager l'avenir avec confiance, forts de l'expérience construite ensemble."*

La séance est levée à : 21H45

NOM DES SIGNATAIRES	SIGNATURES
Monsieur Stéphan SCHISSELE	
Monsieur Jean-Marc GISS	